

Une gestion harmonieuse des patrimoines du territoire



Le 2nd volet de l'enjeu stratégique est patrimonial

L'idée selon laquelle les patrimoines architecturaux, naturels ou paysagers sont fragiles est partagée ; l'importance de les valoriser, de les entretenir et de les rendre accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre est soulignée.

Cet enjeu recouvre deux dimensions :

- La nécessité d'un respect des particularités patrimoniales du territoire.
 - Le patrimoine « rural » apparaît comme celui qui compte le plus aux yeux des acteurs locaux. Il doit être conservé et protégé : style de vie « à la campagne » préservé des contraintes de « la vie en ville », représentatif des identités bressanes, capable de préserver un futur ressemblant en partie aux héritages reçus aussi bien sur la dimension du patrimoine bâti que des patrimoines naturels ...
 - L'articulation entre les différentes catégories de patrimoines et notamment les patrimoines culturel, naturel et paysager doit être poursuivie et passe par la mise en réseau des acteurs, sites et outils existants de gestion patrimoniale ;
 - La place des jeunes dans le projet, l'éducation au développement durable et au territoire feront partie des chantiers à engager.
- Le lien à construire entre les préconisations potentielles d'un Parc naturel régional et les compétences propres des intercommunalités en matière d'urbanisme (PLU-i) et de planification territoriale (SCoT).

Deux volets pourront être portés par le futur Parc naturel régional :

Une lecture fine des ambitions et objectifs portés dans les SCoT concernés par le périmètre en pointant ce qui nécessiterait d'aller plus loin ou ce qui réclamerait de nouvelles expérimentations et en évitant toute incohérence par rapport aux décisions déjà prises ;

La mise en œuvre d'expérimentations permettant de réussir le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 et éviter ainsi la banalisation du territoire par effet d'étalement urbain non souhaité.

Et si les acteurs de la maîtrise de l'espace reconnaissent qu'une partie de l'urbanisation et de la transformation des patrimoines leur échappe et qu'en intégrant d'autres types d'acteurs, ils parviendront mieux aux objectifs, alors le projet de Parc sera vertueux.



L'écomusée qui porte l'ensemble des patrimoines est reconnu comme un acteur déterminant du projet de Parc...



La gestion de l'espace envisagée dans le Parc devra s'inscrire dans le sillage des documents d'urbanisme existants tout en se donnant des moyens supplémentaires pour expérimenter ou approfondir...

Respecter le caractère bressan et la spécificité du « petit » patrimoine rural, de ses paysages de bocage, d'eau et de forêts, de sa richesse faunistique et floristique, malgré la modestie apparente de ces spécificités mais en mettant en avant l'intérêt de leurs récurrences...



Et si les acteurs de la maîtrise de l'espace reconnaissent qu'une partie de l'urbanisation et de la transformation des patrimoines leur échappe et qu'en intégrant d'autres types d'acteurs, ils parviendront mieux aux objectifs, alors le projet de Parc sera vertueux.